

Maitre d'ouvrage :
Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura



Bureau d'études :
Verdi Ingénierie

VERDI

Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Champagnole BV 8 et 9



Réunion publique
12 octobre 2023

verdi-ingenierie.fr



Maitre d'ouvrage :
Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura



Bureau d'études :
Verdi Ingénierie



Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Champagnole

Sommaire

- 1/ Contexte et objectifs des travaux
- 2/ Déroulement des visites domiciliaires
- 3/ Préparation de la visite et prise de RDV
- 4/ Calendrier prévisionnel

Réunion publique
12 octobre 2023

1 - Contexte et objectifs des travaux

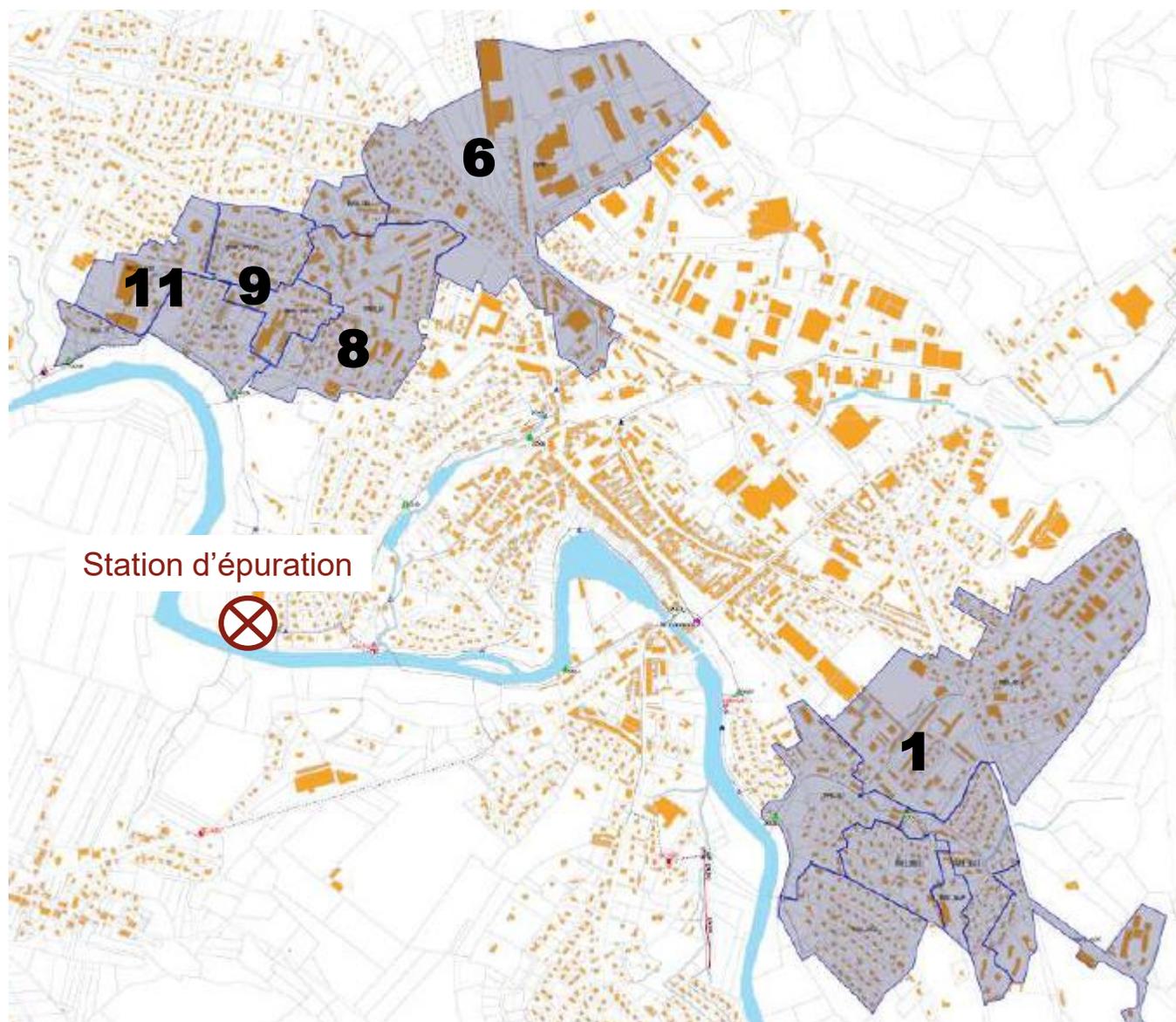
1 - Contexte et objectifs des travaux

- Etude diagnostique 2019 - 2021 sur le système d'assainissement de Champagnole

- Résultats de l'étude :
 - Le réseau de collecte des eaux usées draine des quantités très importantes d'eaux claires (eaux de nappes et eaux de pluie)
 - Constat par temps de pluie, de flux importants en entrée de la station d'épuration mais surtout de déversements au droit des déversoirs d'orage,
 - Non-conformités vis-à-vis de la réglementation (arrêté du 21 juillet 2015).

- Conséquences: Lancement par la Communauté de Communes d'un **ambitieux programme de travaux** en concentrant les efforts sur les réseaux de collecte des eaux usées :
 - **Travaux de mise en séparatif des réseaux de collecte des eaux usées**

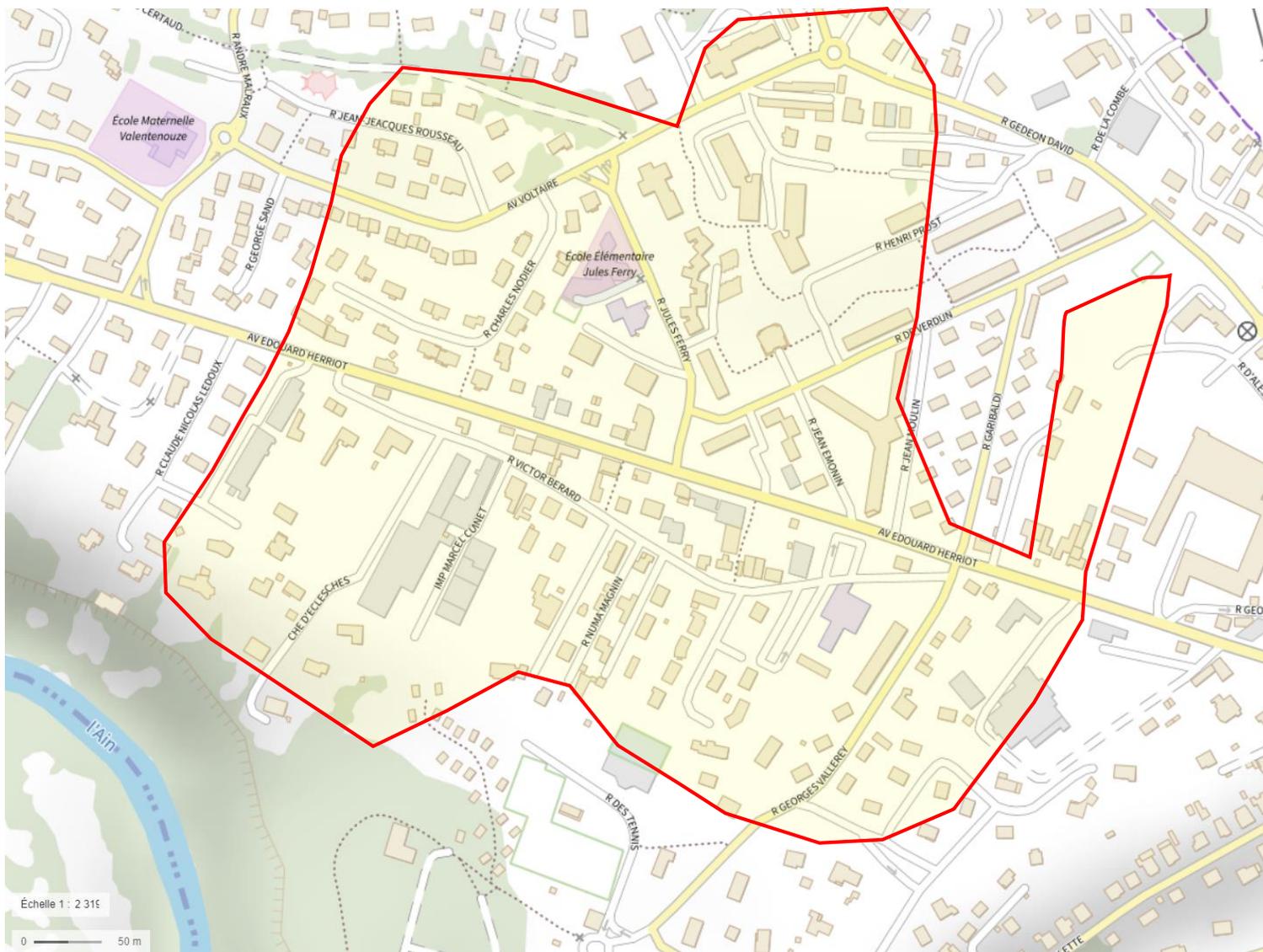
1 - Contexte et objectifs des travaux



Programme global de travaux

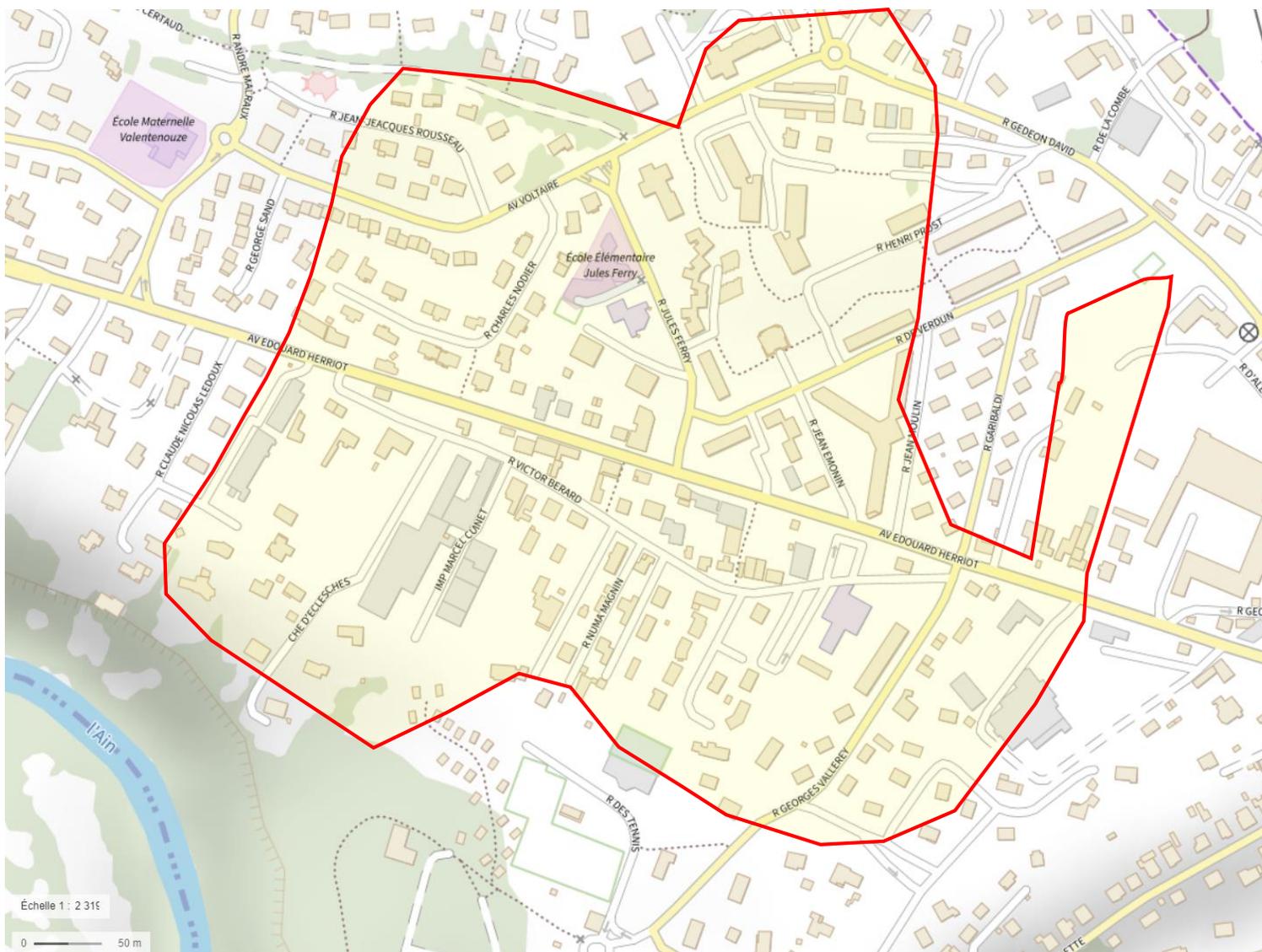
- 12 600 000 € HT d'investissement sur le périmètre de la commune de Champagneole
- Démarrage des travaux prévu en :
 - Zones 6 et 11 : à partir de septembre 2022
 - Zone 1 : Au plus tard 2^{ème} trimestre 2023
 - Zone 8 et 9: 2025-2026
- Fin des travaux prévue pour 2026

1 - Contexte et objectifs des travaux



Zones 8 et 9
concernées par les
travaux pour **2025 -
2026**

1 - Contexte et objectifs des travaux



AV EDOUARD HERRIOT (du 42 au 109)

RUE VICTOR BERARD

RUE GEORGES VALLEREY

RUE MAURICE FUMEY-BADOZ

RUE NUMA MAGNIN

RUE GARIBALDI

RUE JEAN EMONIN

RUE HENRI PROST

RUE JULES FERRY

AVENUE VOLTAIRE

CHEMIN DE CERTAUD

RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX

AV EDOUARD HERRIOT (du 42 au 109)

CHEMIN D'ECLESCHES

RUE VICTOR BERARD

PASS DU MOUTHIOUX

IMPASSE MARCEL CUINET

RUE CHARLES NODIER

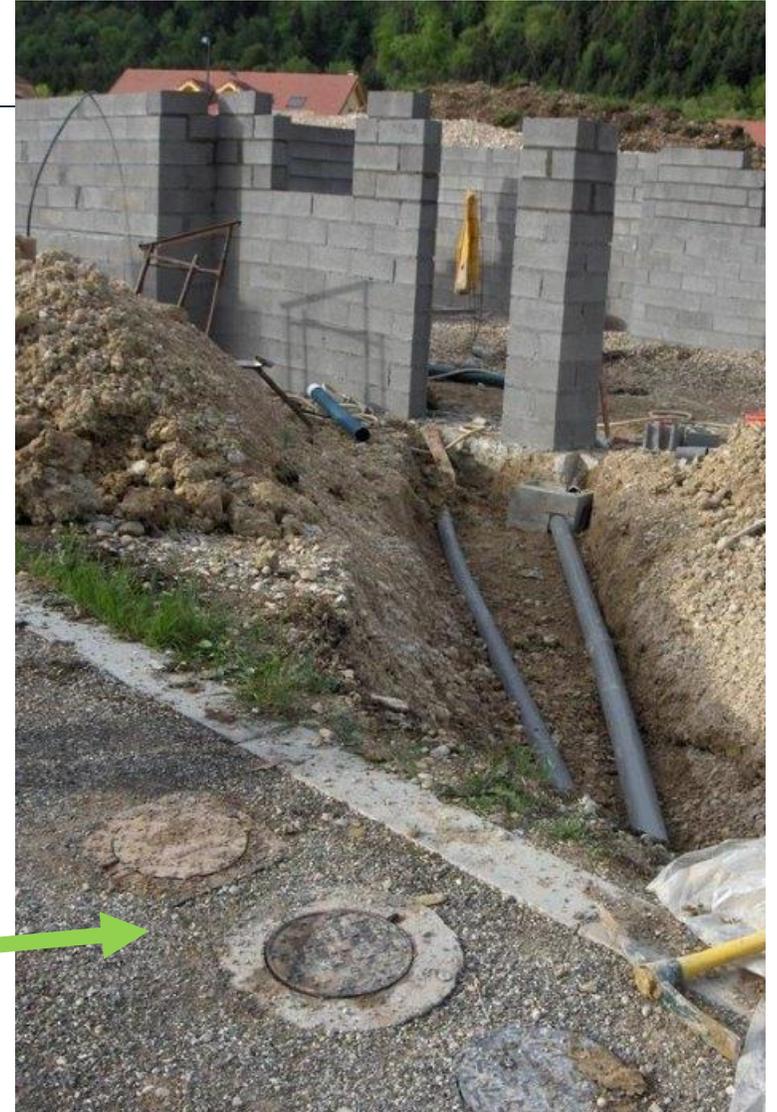
RUE GEORGES SAND

RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

CHEMIN DE LA VALENTENUZE

1 - Contexte et objectifs des travaux

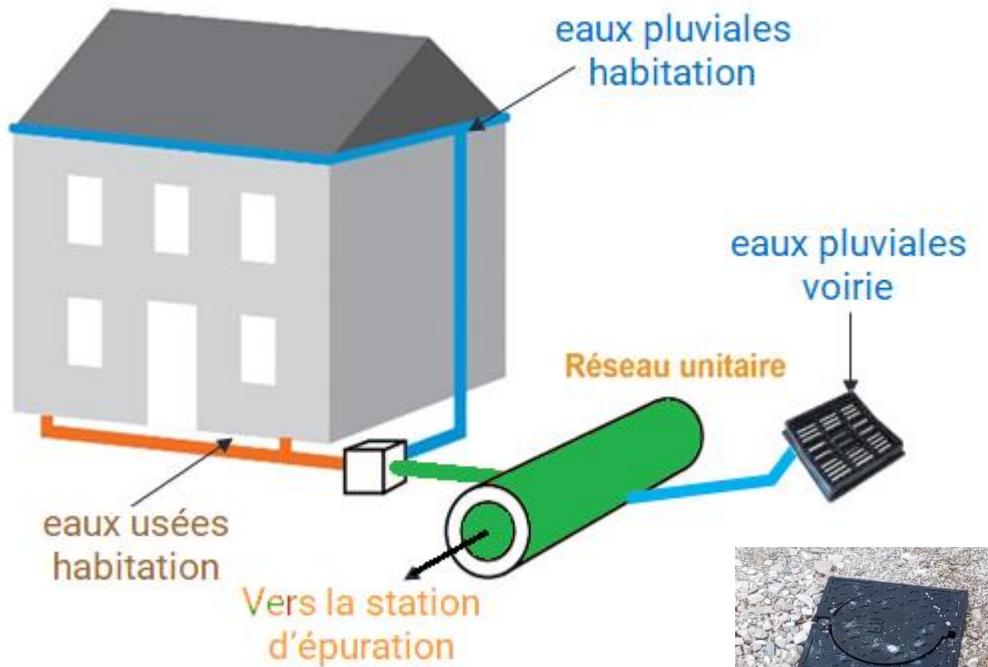
- **En quoi consiste les travaux de réseaux envisagés ?**
 - Création d'un réseau séparatif pour assurer **la collecte des eaux usées uniquement** vers la station d'épuration :
 - *Pose d'un réseau d'eaux usées neuf*
 - *Et réutilisation du réseau actuel en réseau d'eaux pluviales.*
 - Mise en place de **boîte de branchement** en limite de propriété (eaux usées uniquement – Côté Publique).
 - Conservation du réseau existant pour les eaux pluviales.



1 - Contexte et objectifs des travaux

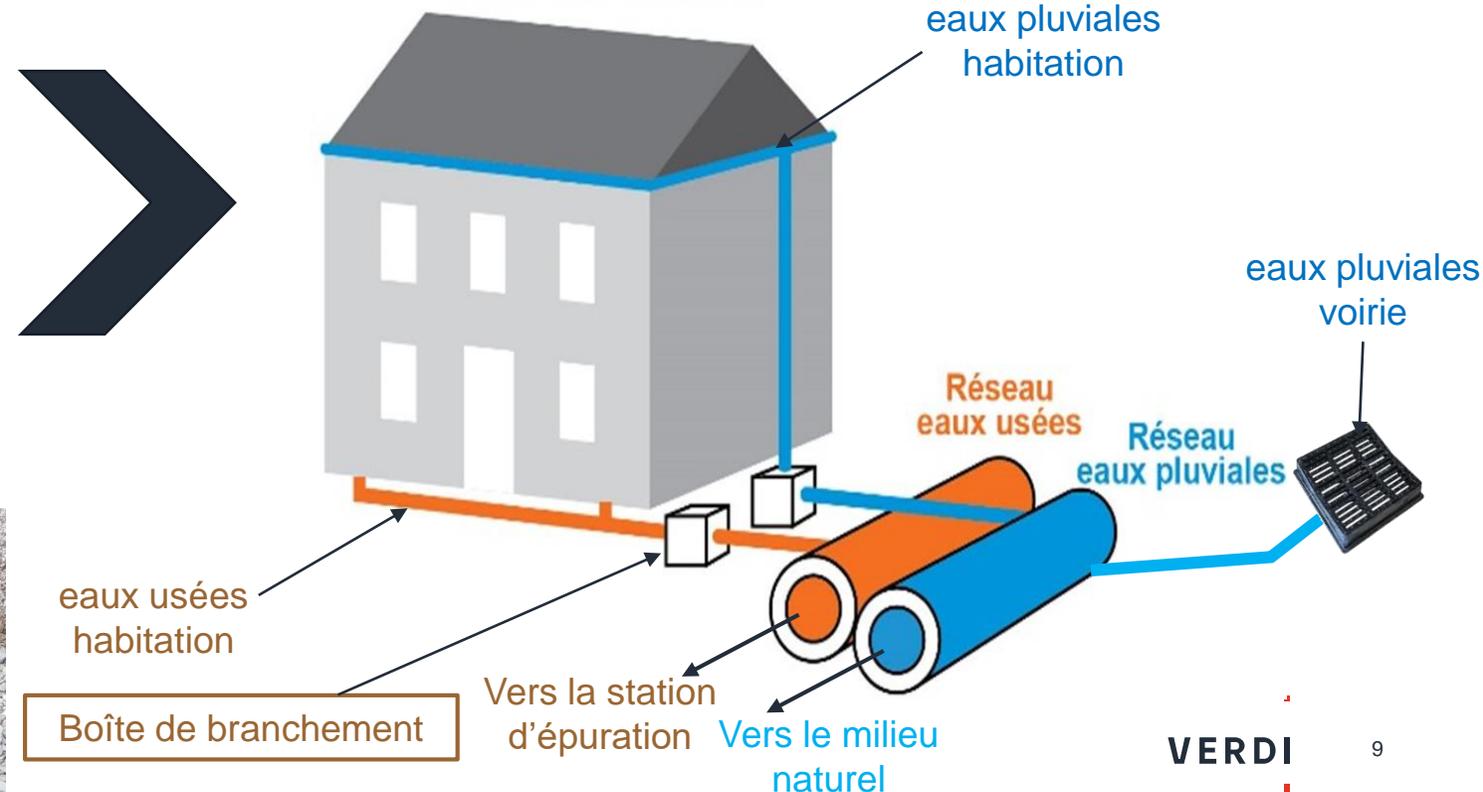
Situation
actuelle

Réseau unitaire existant = un seul tuyau pour les eaux pluviales et les eaux usées



Situation
future

Réseau séparatif = un tuyau pour les eaux pluviales et un tuyau pour les eaux usées domestiques



1 - Contexte et objectifs des travaux

■ A l'issue des travaux :

- Chaque logement aura en limite de propriété **une boîte de branchement** sur laquelle devront être raccordées **les eaux usées uniquement**
- Les fosses septiques ou fosses toutes eaux seront à déconnecter
- Les eaux pluviales (chenaux de toiture, grilles de cours, drains...) continueront à aller dans le réseau unitaire actuel déclassé en réseau pluvial, ou seront infiltrées à la parcelle (si le sol le permet et le réseau privatif est en bon état)

⇒ Chaque habitant devra **séparer ses eaux usées de ses eaux pluviales** (2 points de raccordement) et **raccorder les eaux usées sur la nouvelle boîte présente** en limite de propriété

⇒ Les travaux en domaine privé sont **à la charge des propriétaires.**

1 - Contexte et objectifs des travaux

▪ Contexte réglementaire

➤ Article L1331-1 du Code de la Santé publique :

- le raccordement au réseau d'assainissement collectif est **obligatoire**.

➤ Délai :

- sans délai pour les nouvelles constructions,

- **délai maximum de 2 ans pour les logements existants**

➤ Obligations (article L1331-4 du Code de la Santé publique) :

- les travaux nécessaires en domaine privé **sont à la charge des particuliers,**

- la Communauté de Communes **contrôle la conformité de ces installations** (ou mandate une entreprise pour le faire)

2 - Déroulement des visites domiciliaires

2 - Déroulement des visites domiciliaire

Afin de **faciliter les travaux en domaine privé**, la Communauté de Communes a lancé une campagne **d'enquêtes domiciliaires** avant le démarrage des travaux.

Les objectifs de ces enquêtes sont :

- Faire le point avec chacun sur **l'état initial** des installations
- **Définir les travaux à prévoir** pour réaliser la mise en conformité des installations (séparation des eaux usées et pluviales, déconnexion des fosses) en domaine privé.
- Définir **le positionnement et la profondeur de la boîte de branchement** en limite de propriété (cas par cas)



**Enquête
domiciliaire
gratuite**

2 - Déroulement des visites domiciliaire

Comment se passe le contrôle ?

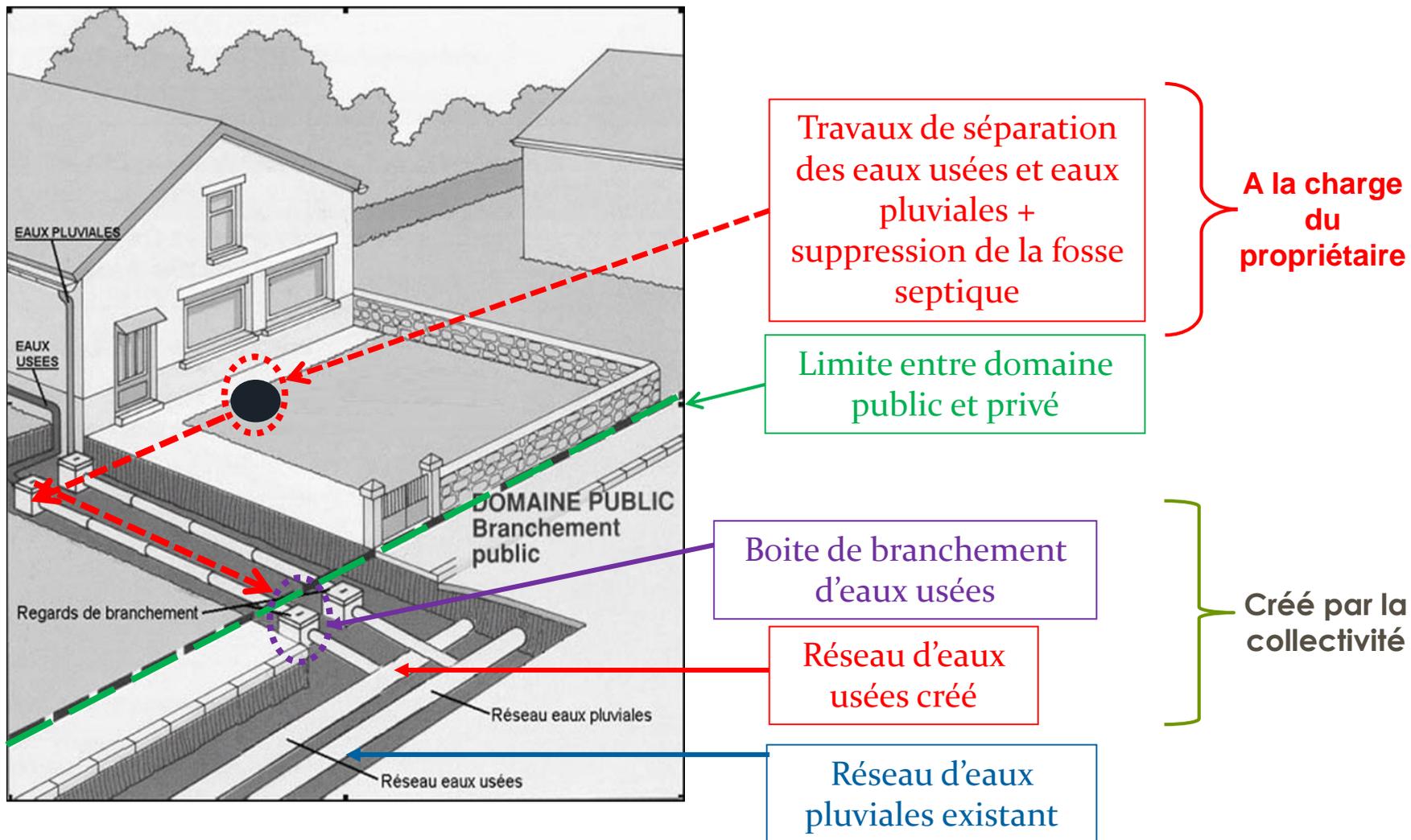
- Utilisation de **colorants** dans l'ensemble des évacuations de l'habitation
- **Contrôle visuel** des traces de colorants dans la boîte de branchement et/ou de l'arrivée dans le réseau d'assainissement.
- Il est important de **rendre accessible tous les points d'eau**
- Une **alimentation d'eau** doit également être disponible



- Merci de leur réserver un **bon accueil**



2 - Déroulement des visites domiciliaire



3 - Préparation de la visite et prise de RDV

3 - Préparation de la visite et prise de RDV

- **Durée d'une visite**

- 30 à 45 min
- 08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30

- **Techniciens**

- Réalisation des visites par : Mr Mickaël Vichot



; Mr Mathieu VERHILLE



- **Prise de rendez-vous**

- **Après de VERDI à l'issue de la réunion,**
- Sinon, contacter le bureau d'étude VERDI (cf. courriers transmis), en précisant :

Visites assainissement sur la commune de Champagnole

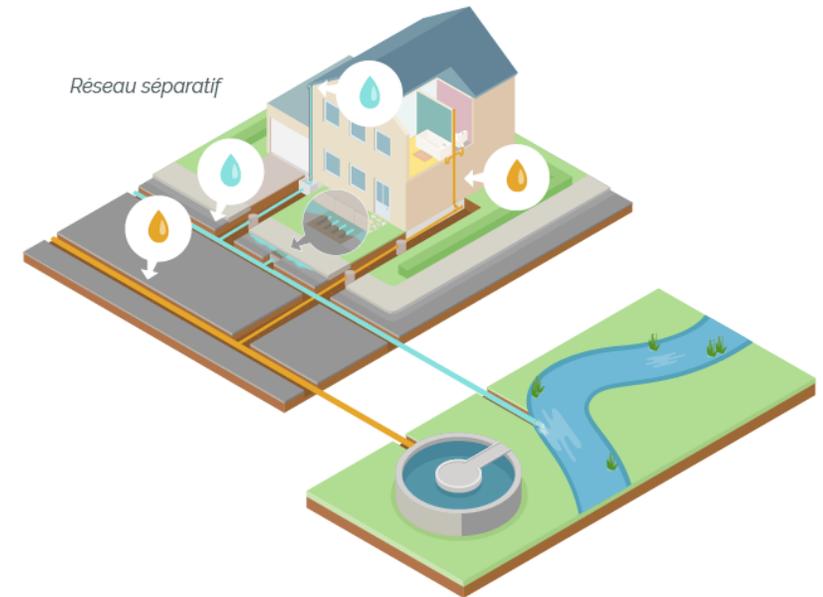
- Par téléphone, Mme Angélique Desestret : **03.84.79.02.57**
- Par mail, Mr VERHILLE Mathieu (chargé de projet) : **mverhille@verdi-ingenierie.fr**

- ➔ Préciser lors de la prise de RDV s'il s'agit d'un **particulier**, d'un **immeuble** ou d'une **entreprise**
- ➔ Si vous êtes **locataire**, merci de nous indiquer **le propriétaire, le syndicat ou l'agence** qui gère votre logement.

3 - Préparation de la visite et prise de RDV

Avant le rendez-vous

- Afin de faciliter la réalisation des enquêtes domiciliaires :
 - Rendre accessible tous les points d'eau
 - Préparer les plans des installations (si existants) / points particuliers
 - **Tous les regards doivent être dégagés et accessibles, y compris les tampons d'accès aux bacs dégraisseurs, fosses septiques et fosses toutes eaux,**



4 – Calendrier prévisionnel

4 – Calendrier prévisionnel



Particulier

- **2025 – 2027** : Réalisation des travaux en domaine privé

Communauté de Communes

Oct/Déc 2023 : Réalisation des enquêtes domiciliaires

2025-2026 : Réalisation des travaux en domaine public

Fin 2024 : Remise des plans à tous les propriétaires lors d'une nouvelle réunion publique

2028 : Déraccordement réseau unitaire de la station d'épuration

- Possibilité pour chacun de réaliser les travaux de mise en conformité en domaine privé pendant la réalisation des travaux en domaine public (après la pose de la boîte de branchement).
- Les travaux de mise en conformité doivent être réalisés **au plus tard 2 ans après les travaux** en domaine public.

4 – Calendrier prévisionnel

- Une fois le réseau en service, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (CC CNJ) enverra un **courrier à chacun pour acter la date de départ du délai des 2 ans**
- Chaque riverain devra informer la CC CNJ dès que les travaux de mise en conformité auront été réalisés
- **Les habitants seront invités à réaliser leur travaux dans les meilleurs délais car cela a un impact direct sur l'efficacité des travaux.**
- Des contrôles de branchement pourront être réalisés afin de vérifier les mises en conformité chez les particuliers.

■ Possibilités pour la réalisation des travaux

➤ **Possibilité 1 : Branchement conforme, réseaux séparatif**

- L'entreprise raccordera directement le branchement d'assainissement strict sur le nouveau réseau d'eaux usées.

➤ **Possibilité 2 : Branchement non-conforme, réseau unitaire (EU et EP mélangées)**

- Demander un devis à l'entreprise qui réalisera les travaux en domaine public

OU

- Demander un devis à l'entreprise de son choix

- La Communauté de Communes n'intervient pas pour le compte des particuliers pour la mise en conformité des branchements (partie privative).

▪ Rappel des créneaux

- À partir du 16 octobre jusqu'à fin décembre (dans un premier temps).
- Du lundi au vendredi
- 08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30



▪ Rappel des coordonnées pour la prise de rendez-vous

- Prise de RDV à l'issue de la réunion
- Sinon, contacter le bureau d'étude VERDI (cf. courrier transmis), en précisant :

Visites assainissement sur la commune de Champagnole

- Par téléphone, Mme Angélique Desestret : (assistante) : **03.84.79.02.57**
- Par mail, Mr VERHILLE Mathieu (chargé de projet) : mverhille@verdi-ingenierie.fr

** Si vous êtes **locataire**, merci de nous indiquer le **propriétaire**, le **syndicat** ou l'**agence** qui gère votre logement.*